

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1. GENERALITE

Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les transactions effectuées par notre société en l'absence de contrat spécifique stipulant expressément les points sur lesquels la société accepte la dérogation. La passation d'une commande entraîne leur acceptation par le client nonobstant toutes réserves ou exigences qui pourraient l'accompagner. Tout client déjà en relation commerciale avec nous est réputé connaître et avoir accepté nos conditions générales de vente.

## 2. COMMANDES

2-1 Pour être valable, la commande doit préciser notamment la quantité des produits ainsi que le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison. Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles sont confirmées par écrit (courrier, télécopie, mail) et signées. La confirmation écrite de la commande entraîne pour l'acheteur l'acceptation des présentes conditions générales de vente et la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

2-2 Toute modification ou annulation de commande demandée par l'acheteur ne peut être valablement prise en considération que si elle est parvenue par écrit et avant l'approvisionnement par le vendeur de la matière première nécessaire à ladite commande. Si le vendeur n'accepte pas les modifications ou la résolution les acomptes versés ne pourront être restitués qu'en valeur marchande.

## 3. LIVRAISON

3-1 La livraison est effectuée soit par nous-même, soit par la remise directe du produit au client, soit par un simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux de ALPM.

3-2 Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. ALPM est autorisé à procéder à des livraisons globales ou partielles, sauf convention contraire. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible. Un retard ne pourra justifier l'annulation d'une commande. En cas de retard dans la livraison par rapport au délai stipulé dans notre accusé de réception de commande, notre société est déchargée de plein droit :

-dans le cas où les renseignements à fournir par l'acheteur ne seraient pas arrivés en temps voulu (accord définitif sur les plans d'exécution par exemple). En cas de force majeure (grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, accident d'outillage). En cas d'interruption ou retard dans le transport ou tout autre cause concernant le chômage total ou partiel de notre société ou de ses fournisseurs. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue, ni à annulation de commande en cours.

3-3 Les produits, même vendus franco, voyagent au risque et péril du destinataire. En cas d'avarie ou de manquement survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tout recours contre les transporteurs, conformément aux articles 105 et 106 du Code du Commerce. Cependant, lorsque nous livrons nous-même la marchandise, les réclamations doivent être faites à la livraison auprès de notre chauffeur.

## 4. RECEPTION

Le client est tenu de vérifier la conformité de la marchandise avec la commande. Tout défaut ou vice apparent des marchandises livrées devra nous être signalé par lettre recommandée AR dans les cinq jours calendaires après réception par le client de fournir tout justificatif sur les anomalies ou les vices constatés. Il devra laisser ALPM toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et anomalies et prendre les mesures appropriées pour y porter remède.

## 5. RETOUR

Le retour des produits ne pourra intervenir sans l'accord préalable écrit de ALPM. En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par ALPM, l'acheteur pourra obtenir le remplacement gratuit, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts. Les frais et risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur.

## 6. GARANTIE

5-1 Tout vice apparent est couvert par la réception sans réserve de client.

5-2 Tous les vices, y compris les vices cachés, ne peuvent donner droit qu'au remplacement ou la réparation du produit ou de l'élément défectueux sans indemnité complémentaire de quelque nature que ce soit.

5-3 La présente garantie couvre uniquement les produits dans l'hypothèse où ils ont été correctement stockés, montés, manutentionnés et entretenus par le client.

5-5 Le client doit alors aviser ALPM sans délai par lettre recommandée AR mentionnant les vices/dysfonctionnements qu'il impute aux matériels et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci. Toute réclamation non accompagnée de documents justificatifs ne pourra être prise en compte en considération.

5-6 Le client doit donner à ALPM toute facilité pour procéder à la contestation des vices/dysfonctionnements par lui-même. Il doit en outre, s'abstenir, sauf accord express de ALPM, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation.

5-7 Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. De fait, les conditions initiales de la garantie sont conservées.

5-8 Enfin la garantie est exclue lorsqu'il s'agit de remplacements ou réparations résultant de l'usure, de l'abrasion et de la corrosion des matériels vendus, de détériorations ou d'accidents provenant de la négligence du défaut de surveillance, d'entretien stockage, et de l'inobservation des recommandations de ALPM.

## 7. PRIX

6-1 Les prix sont fournis au prix en vigueur au jour de la passation de commande.

6-2 Les prix s'entendent nets, hors taxe, sur la base du tarif communiqué au client.

6-3 Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur, sont à la charge de l'acquéreur.

6-4 Sauf stipulation contraire, les frais de port sont toujours à la charge de l'acheteur.

## 8. FACTURATION

Une facture est établie pour chaque livraison au moment de celle-ci, à moins qu'il y ait eu plusieurs livraisons ayant chaque fois donné lieu à un établissement d'un bon de livraison, auquel cas, une facture récapitulative mensuelle se référant à tous les bons de livraisons émis sera établie.

## 9. PAIEMENT

8-1 Sauf stipulation contraire le paiement des factures est exigé sans escompte et à 45 jours. Le règlement pourra être demandé.

8-2 Le non-paiement de toute facture à l'échéance de ce délai autorise ALPM à : demander le paiement de toute créance qu'elle détient sur le client, même non échue ; de suspendre l'exécution et la livraison de toutes commandes en cours ; de reprendre les marchandises en l'état, sans préjudice de tous les autres intérêts.

8-3 Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application des pénalités d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture.

8-4 En outre, et conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code du Commerce, le client en situation de retard de paiement est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixé à 40€ (quarante euros) par décret du 2 octobre 2012.

8-5 Les sommes et pénalités recouvrées par ALPM par voie contentieuse seront majorées d'une indemnité fixe de 15% de leur montant en sus des intérêts, à titre de clause pénale. Les frais de justice et honoraires seront à la charge du client.

## 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous ses droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits vendus incluant, sans limitation, marques, brevets, dessins et modèles, droit d'auteur, savoir-faire, etc. demeurent la propriété exclusive de ALPM et ne sont jamais transférés à l'acheteur sauf convention contraire. Le client devra faire son affaire personnelle de la protection de l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle.

## 11. RESERVE DE PROPRIETE

10-1 Les marchandises sont vendues sous réserve de propriété : le transfert de propriété est subordonné au complet paiement du prix à l'échéance convenue par l'acheteur.

10-2 En cas de défaut de paiement à l'échéance, totale ou partielle, le vendeur reprendra possession des marchandises dont il est resté propriétaire et pourra à son gré résoudre le contrat par simple lettre recommandée adressée à l'acheteur.

10-3 L'acheteur s'interdit toute transformation, incorporation, ou assemblage des marchandises vendues avant de les avoir complètement payées. En cas d'inobservation de cette disposition, le vendeur pourra exercer immédiatement son droit de revendication sur les marchandises encore en l'état.

## 12. COMPETENCE TERRITORIALE

Les parties rechercheront avant toute action contentieuse, un accord amiable. A défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum de deux mois, seront seuls compétents e, cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation et l'exécution de la commande, le Tribunal de commerce de Mâcon (71). La présente clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie et quel que soit le mode et les modalités de paiement sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre des obstacles à l'application de la présente clause.

## 13. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès des Acheteurs font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Fournisseur. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Fournisseur. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation de l'Acheteur soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Fournisseur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'Acheteur, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'Acheteur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email.

En cas de réclamation, l'Acheteur peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles du Fournisseur.

ALPM Atelier de Laser et Pliage du Mâconnais

108 rue Fernand Léger, 71000 Mâcon

Tel : 03.85.59.92.90 - Mail : [contact@sarl-alpm.com](mailto:contact@sarl-alpm.com)

SIRET 521 211 839 00027 – RCS MACON – APE 2550B – N°TVA FR88 521 211 839